

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N° 1-25
RELATIVE AU PROGRAMME 2025 DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ
ET DE PREVENTION

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-27 de la Convention collective relatif au Régime Professionnel Complémentaire de Santé (RPCS),

Vu l'annexe RPCS de la Convention collective, notamment son point IV relatif aux actions de solidarité et de prévention,

Vu l'accord du 17 novembre 2015 portant création de l'Association « IRPAUTO Solidarité Prévention »,

Vu la délibération paritaire n°22-23 du 9 novembre 2023 relative à la publication du guide de bonnes pratiques de la Branche en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap,

Après en avoir délibéré en Commission Paritaire Nationale le 23 janvier 2025,

Convient ce qui suit :

Article 1^{er} : Actions prioritaires de solidarité

- Assistance et soutien sur les thématiques prioritaires suivantes :
 - a. Aide aux aidants familiaux ;
 - b. Soutien aux salariés et à leur environnement professionnel en cas d'événement traumatique (décès, agression...) ;
 - c. Assistance des salariés confrontés à une situation de handicap, pour eux-mêmes, leur conjoint ou enfant ;
 - d. Assistance des salariés en situation d'addiction et des entreprises confrontées à un salarié en situation d'addiction
- Mise à jour et promotion du guide de bonnes pratiques de la branche des services de l'automobile en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap et construction de contenus associés.

Article 2 : Actions prioritaires de prévention

- Accompagnement renforcé des entreprises à la réalisation du DUERP et du plan d'action associé par un soutien méthodologique et par la mise à disposition de supports présentant la prévention des risques professionnels dans le contexte des métiers des Services de l'Automobile

U1 83
v w

39) AF
K R

- Déploiement de l'offre de service auprès des entreprises sur la prévention des risques professionnels : bruit, risque chimique, gestes et postures, risque routier, incivilités
- Déploiement de l'offre de service auprès des entreprises sur la prévention santé publique en entreprise (sport et échauffement, nutrition, sommeil et travail de nuit)
- Sensibilisation des alternants en CFA sur la prévention en santé publique et la prévention des risques professionnels
- Accompagnement personnalisé des entreprises dans leur démarche de prévention, notamment par la mise en place de phase pilote avec de grands groupes en vue d'un éventuel déploiement sur l'ensemble de la branche de services de l'automobile

Article 3 : Actions de valorisation des démarches de prévention

- Promotion de l'offre de service Solidarité-Prévention auprès de tous les professionnels des services de l'automobile
- Diffusion massive des publications (magazines...) aux entreprises adhérentes à IRP AUTO Solidarité-Prévention et à leurs salariés
- Développement d'actions destinées à valoriser les initiatives prises par les dirigeants d'entreprise, les salariés eux-mêmes, et à honorer les personnes qui ont conçu ou appliqué une démarche de prévention exemplaire

Fait à Meudon, le 23 janvier 2025

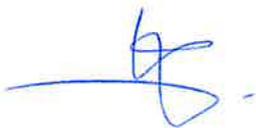
Organisations professionnelles

MOBILIANS



URN 

FNA



Organisations syndicales de salariés

CFTC 

FO Métaux

CFE-CC 

FOM-CADT 